

Lettre d'opinion

***Le cycle des femmes et Bertrand Cantat : une combinaison toxique!***

L'annonce de la participation du meurtrier et artiste Bertrand Cantat à la trilogie intitulée *Le cycle des femmes* a soulevé notre ire.

Nous avouons d'emblée notre subjectivité et notre refus total de considérer les deux côtés de la médaille, le nôtre étant trop sombre pour le permettre.

Depuis une vingtaine d'années, nous côtoyons des femmes violentées dans un contexte conjugal et leurs enfants, avec le lot de détresse, de souffrance et d'horreur inhumaines que cela suppose. Plus précisément, depuis environ 3 ans, nous nous intéressons à la triste réalité des enfants endeuillé-e-s de violence conjugale masculine, c'est-à-dire celles et ceux dont le père a assassiné la mère. Nous souhaitons connaître et comprendre la suite des choses pour ces orphelin-e-s qui grandissent (ou rapetissent) sans leur mère. Nous vous le jurons : c'est encore pire que ce que vous pouvez imaginer! Les confidences que nous ont livrées ces survivant-e-s constituent le matériau de base d'un docufiction intitulé *la cicatrice*, que nous avons mis en route et dont le lancement provincial est prévu en mai prochain.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de certains commentaires publiés au lendemain de la déconcertante annonce du TNM. D'un côté, sa directrice artistique et générale, Lorraine Pintal, affirme qu'il s'agit là d'un geste humain, alors qu'à notre avis, cela trahit plutôt une récurrente indulgence sociétale à l'égard des crimes commis contre les femmes et, par le fait même, à l'endroit de ce type de meurtrier. Selon nous, madame Pintal erre plus d'une fois, surtout lorsqu'elle évoque « ce qui est arrivé à Bertrand Cantat »... Ne serait-ce pas en réalité ce qui est arrivé à Marie Trintignant? Pour sa part, la comédienne Sylvie Drapeau nous met en garde concernant les réactions de dégoût qui risquent de décourager Bertrand Cantat de participer à cette œuvre, ce qui *a contrario* nous apparaît encourageant! Le cas échéant, le Québec regorge de magnifiques chanteurs aptes à prendre le relais.

À l'instar du chroniqueur Marc Cassivi, nous nous prononçons contre la peine de mort et pleurons le fait que Marie Trintignant l'ait subie sans possibilité d'appel. C'est d'ailleurs le sort réservé à 17 femmes québécoises, en moyenne, chaque année. Marc Cassivi avance que les proches de Marie Trintignant ne s'en remettront jamais, cette vérité explique d'ailleurs le choix de titrer notre docufiction *la cicatrice*. Toutefois, nous nous inscrivons en faux contre la prétention du chroniqueur à l'effet que Bertrand Cantat soit le premier à vivre cette fatalité. Croyez-nous, Roman, Paul, Léon et Jules, les 4 enfants de Marie Trintignant, sont aux premières loges de ce drame. Plusieurs soulignent le fait que Bertrand Cantat a purgé sa peine. Justement,

n'est-ce pas là où le bât blesse? L'insignifiance de ladite peine, tout comme celles habituellement prononcées dans les causes de violence commise à l'égard des femmes témoigne d'un système de justice injuste, clément, tolérant, complaisant, qui laisse un goût amer et sème la révolte, du moins... la nôtre!

Pour doubler ses torts d'un affront, son talent serait mis au profit d'une pièce où il est question de femmes. Demandons-nous : si Bertrand Cantat avait commis un infanticide, lui proposerait-on un rôle dans une œuvre artistique portant sur les enfants? Poser la question, c'est y répondre! Nous suggérons plutôt que Bertrand Cantat investisse son talent artistique comme chanteur dans des activités de financement au bénéfice d'organismes offrant des services aux conjoints violents. Les pommes avec les pommes, les poires avec les poires!

Les porte-parole de *L'Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement* :

Caroline Boudreau

Monic Caron

Nancy Gough

[www.alliancegaspesienne.com](http://www.alliancegaspesienne.com)